



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Revision cadastrale

Question écrite n° 828

Texte de la question

M Jean Valleix demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, si, à l'heure actuelle, il existe encore en France des communes sans cadastre ou dont le cadastre n'a pas encore été renouvelé.

Texte de la réponse

Reponse. - Actuellement, l'ensemble des territoires des départements de métropole et d'outre-mer est doté d'un cadastre, à l'exception du massif du Mont-Blanc (en raison d'une absence d'intérêt fiscal), des îles de Sein et de Molène (qui bénéficient d'une dispense des taxes foncières) et de dix communes ou parties de communes du département de la Guyane (il s'agit essentiellement de masses forestières domaniales). La rénovation du cadastre est achevée pour l'ensemble de la France, à l'exception de 156 communes situées dans les trois départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Pour ces communes, essentiellement rurales, les dernières opérations de rénovation du cadastre seront engagées sous réserve des disponibilités budgétaires en 1992.

Données clés

Auteur : [M. Valleix Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 828

Rubrique : Cadastre

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2215